



Châteauroux, le 16 février 2016

Direction départementale des Territoires
Service Planification-Risques-Eau-Nature

Affaire suivie par : Thierry DUBOIS

Courriel : thierry.dubois@indre.gouv.fr

Tél : 02 54 53 20 15

2016-039

**Commission Départementale des
Risques Naturels Majeurs (CDRNM)**
Relevé de conclusions

L'ordre du jour

- ✓ Présentation et rôle de la Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM);
- ✓ La culture du risque et la Stratégie triennale régionale 2016-2018;
- ✓ Information Acquéreurs Locataires (I.A.L);
- ✓ Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM);
- ✓ Couverture des PPR dans l'Indre (PPRI – PPRS - PPRT);
- ✓ Questions diverses.

Les rédacteurs du compte rendu et annexes :

Auteur :	Date :	Révisions :	Date :
Thierry DUBOIS	15 février 2016	01 Jean-Marie MARTIN	19 février 2016

Source : M:\01-Service de la Coordination\CDRNM 23-02-2016.odt

Les Participants :

Service ou collectivité	Nom	Courriel
Secrétaire Général Préfecture	VALLEIX Nathalie	
DDT36	WENDLING Laurent	laurent.wendling@indre.gouv.fr
Châteauroux Métropole	LOPEZ Luc-Jean-Jacques	Luc-jean-jacques.lopez@chateauroux-metropole.fr
Association des Maires de France	BLONDEAU Michel	
Association des Maires de progrès	CALAME Michel	daniel.calame@orange.fr
Chambre de commerce et d'industrie	GUIGNARD Gilbert	Gilbert.guignard@wanadoo.fr mhilt@indre.cci.fr
Chambre de l'agriculture	GIRAULT Jean-Paul	Jeanpaul.girault@nordnet.fr
SDIS 36	LAHOUSOY Thierry	directeur@sdis36.org
SIDPC	YVERNAULT Anne-Marie	anne-marie.yvernault@indre.gouv.fr

SIDPC	BICHON Béatrice	beatrice.bichon@indre.gouv.fr
DREAL Centre-Val de Loire	JAVOUHEY Kevin	kevin.javouhey@developpement-durable.gouv.fr
DREAL Centre-Val de Loire	PAIN Damien	damien.pain@developpement-durable.gouv.fr
DDT36	MARTIN Jean-Marie	jean-marie.martin@indre.gouv.fr
DDT36	RODRIGUEZ Christine	christine.rodriquez@indre.gouv.fr
DDT36	TAILLEUR Patrick	patrick.tailleur@indre.gouv.fr
DDT36	DUBOIS Thierry	thierry.dubois@indre.gouv.fr
Absents excusés:		
Mission des sociétés d'assurances pour la connaissance et la prévention des risques naturels	ARCHER Emmanuelle	earcher@gmf.fr
Chambre inter-départementale Indre et Cher des notaires	Me PREVOST Valérie	chambre-interdep.cherindre@notaires.fr

Le présent relevé de décisions est diffusé à l'ensemble des membres de la CDRNM.

Ouverture de la séance par Mme le Secrétaire Général de la préfecture de l'Indre, Mme Nathalie VALLEIX, qui installe la Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM) de l'Indre.

Elle demande à la DDT36 et à la DREAL Centre-Val de Loire d'exposer les points inscrits à l'ordre du jour (cf diaporamas annexés).

1 – Présentation de la CDRNM (DDT 36 - T. DUBOIS) :

- Présentation
- Rôle
- Composition

Demande de précision du Lieutenant-Colonel LAHOUSOY (SDIS 36) concernant la prise en compte de la problématique du barrage d'Eguzon. La DDT36 (JM MARTIN), indique les 3 niveaux primordiaux de prise en compte :

- le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST),
- la commission départementale de sécurité civile (CDSC),
- la CDRNM,

Il est par ailleurs rappelé que la DREAL Centre-Val de Loire assure le contrôle de cet ouvrage hydraulique.

2 - Culture du risque et de la stratégie triennale régionale 2016-2018 (DREAL - K. JAVOUHEY)

- Objectifs
- Missions partagées (État, Collectivités territoriales et Citoyens)
- Pourquoi une stratégie triennale
- Les priorités d'actions

Pas d'observation particulière des trois collègues.

3 - Information acquéreurs/locataires – IAL (DDT36 - T. DUBOIS) :

- Définition
- Références calendaires
- Contenu
- Modes de diffusion

A souligner : cette information concerne les plans de prévention des risques naturels, technologiques **mais pas** la thématique bruit des infrastructures de transport codifié par le code de l'urbanisme. Le risque minier et la sismicité sont intégrés à l'IAL, les formulaires dédiés ont été mis à jour en ce sens en 2013.

4 - FPRNM ou « Fonds Barnier » (DREAL - D. PAIN) :

Information des représentants des trois collèges de son utilisation dans le département pour l'année 2015 :

- Origine
- Évolution
- Mesures destinées à libérer les zones de dangers
- Mesures de réduction de la vulnérabilité des biens
- Mesures de planification du risque et d'information
- Instruction des demandes de subvention.

Pas d'observation particulière sur ce thème.

5 - Couverture des PPR dans l'Indre (DDT36 - T. DUBOIS) :

- Un calendrier a été proposé concernant l'instruction des derniers PPR non approuvés à ce jour dans le département :
 - PPRS Pays de la Châtre en Berry,
 - PPRS du pays Castelroussin,
 - révision du PPRI Vallée de l'Indre et de la Ringoire,
 - PPRI de la Théols.
- Concernant le PPRS Pays Castelroussin, l'instruction de ce dossier devrait aboutir à une déprescription, au vu notamment de la doctrine de la direction générale de la prévention des risques (DGPR). Le parti pris est de mettre l'accent sur l'information préventive au travers du dossier départemental des risques majeurs (DDRM), plutôt que sur l'élaboration d'un PPR en disproportion avec les faibles enjeux de notre territoire en la matière.
- Concernant le PPRI Cher, il ne concerne, dans notre département, que la commune de Chabris. La DDT36 précise que le suivi de la digue protégeant cette commune, est assuré par la DDT41 dans une logique de continuité d'ouvrage dont l'essentiel se situe dans le Loir-et-Cher. Mme le Secrétaire Général a demandé au SIDPC (Mme Yvernault) que lui soient précisées les modalités de coordination entre le SIDPC 36 et 41 en cas de crise majeure sur cet ouvrage (actuellement, le SIDPC 36 assure une communication avec la commune de Chabris, sans lien avec le SIDPC 41). Mme le Secrétaire Général demande à ce que le SIDPC 36 contacte le SIDPC 41.

Questions diverses

La communauté d'agglomération Châteauroux-Métropole (M. LOPEZ) souhaite disposer des présentations du jour. Elles sont jointes au présent compte-rendu.

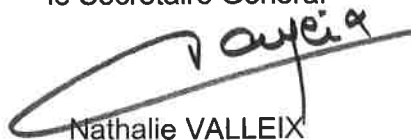
En annexe

- Présentations de la DDT36 et de la DREAL
- Projet de la stratégie triennale régionale 2016-2018
- Arrêté n°2011118-0006 du 28 avril 2011 relatif à l'IAL de bien immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs

Prochaine réunion

Non déterminée à ce jour.

Pour le Préfet,
et par délégation,
le Secrétaire Général



Nathalie VALLEIX